

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  
CANTON DE L'ISLE-ADAM



VILLE DE PARMAIN (95620)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2021

N° 2021/34

Date de Convocation :  
28/05/2021

*L'an deux mille vingt et un, le trois juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil, avec accès limité à 8 personnes au maximum (selon le II article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020), sous la présidence de **Monsieur Loïc TAILLANTER**, maire de Parmain.*

Date d'affichage  
11/06/2021

**PRÉSENTS :**

Antoine SANTERO, Nadine CALVES, François KISLING, Valérie MICHEL, Alain PRISSETTE, Sylvie LABUSSIÈRE (à compter de 20h15), Philippe TOUZALIN, Renée BOU ANICH, Évelyne DURET, Laëtitia IABBADENE, Jean-Luc JOLIT, Naïma NAÏT-SEGHIR, Patrick LECHAT, Bernard PIERRON, Béatrice BELABBAS, Alexis PENPENIC, Dominique MOURGET, Mario STERI, Emilie PORTIER, Caroline CHAZAL-MATHIEU, Sébastien GUÉRINEAU, Solange FAUCOMPRESZ.

Nombre de Conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 23  
Votants : 29

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

Sylvie LABUSSIÈRE donne pouvoir à Antoine Santero, Martine DESRY donne pouvoir François Kisling, Philippe DESRY donne pouvoir à François Kisling, Michel ARMAND donne pouvoir à Nadine Calves, Louise FEINSOHN donne pouvoir à Nadine Calves, Amélie SANTERO donne pouvoir à Antoine Santero, Frédérick FÉZARD donne pouvoir à Dominique Mourget.

***Monsieur François KISLING a été désigné Secrétaire de Séance.***

**OBJET : Demande de subvention DETR – Voie verte**

**Vu** le projet de travaux de création de la continuité de la voie verte allant de la rue du Val d'Oise à la rue des Coutures ;

**Considérant** que le coût de ces travaux est estimé à 103 662,00 € HT soit 124 394,40 € TTC ;

**Considérant** que ces travaux sont éligibles à hauteur de 30 % du montant HT des travaux au titre de l'appel à projets pour l'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre de l'année 2021 ;

**Considérant** que le montant de l'opération sera inscrit dans son intégralité au budget ;

**Considérant** la demande de subvention au titre du Plan vélo de la région Ile-de-France encore non accordée ;

**Considérant** la demande de subvention accordée par le Conseil départemental du Val-d'Oise de 23 %, écarté si nécessaire pour ne pas dépasser un taux de subvention global de 70% ;

Libellé	Coût du projet		Subventions demandées			Subv accordées		Montant à la charge	
	HT	TTC	Organisme	% du HT	Montant	% du HT	Montant	HT	TVA
Création de la continuité cyclable	103 662,00 €	124 394,40 €	État/DETR	30%	31 098,60 €	30%	37 318,32 €	53 904,24 €	20 732,40 €
			Région IDF	25%	25 915,50 €	25%	31 098,60 €		
			CD 95	23%	23 842,26 €	15,00%	18 659,16 €		
			<b>TOTAL</b>			<b>70,00%</b>	<b>49 757,76 €</b>		
						<b>TOTAL</b>		<b>74 636,64 €</b>	

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**À L'UNANIMITÉ,**

- ⇒ **SOLLICITE** l'obtention de la subvention DETR auprès de la préfecture du Val d'Oise de 30 % du montant HT des travaux.
- ⇒ **ADOpte** le plan de financement suivant :
  - Coût de réalisation des travaux 103 662,00 € HT soit 124 394,40 € TTC
  - Subvention pour l'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre de l'année 2021 à hauteur de 30% du montant HT soit 31 098,60€
  - Montant restant à la charge de la ville au plus de 75 051,29 € HT, plus la TVA de 20 732,40 € soit un total de 95 783,69 €, au moins si toutes les subventions sont accordées de 53 904,24 € HT, plus la TVA de 20 732,40 € soit un total de 74 636,64 € ;
- ⇒ **S'ENGAGE** à prendre en charge, le cas échéant la part non accordée par la préfecture du Val d'Oise ;
- ⇒ **S'ENGAGE** à ne pas débiter les travaux avant la notification des subventions ;

Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).



**Loïc TAILLANter,**

**Maire de PARMAIN**